

Procès-verbal
Assemblée générale extraordinaire
Mardi le 28 septembre 2021
De 13h30 à 13h45

EN RÉUNION-WEB, ([HTTPS://US02WEB.ZOOM.US/J/83749767201](https://us02web.zoom.us/j/83749767201))

PRÉSENCES

NOM

ORGANISATION

MEMBRES :

Caroline Forget Galipeau	Regroupement des maisons de jeunes du Québec
Christine Tougas	Regroupement soutien aux aidants naturels Brome-Missisquoi
Cosette Bou Tayeh	Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
Daniel Valois	Réseau Avant de Craquer – Québec
Ève-Isabelle Chevrier	Centre d'action bénévole de Montréal
Maxime Garneau	MDJ Imagerie
Michel-Alexandre Cauchon	Fédération des centres d'action bénévole du Québec
Michelle Lavergne	Centre d'action bénévole Laviolette
Réjean Laflamme	Corporation de Gestion communautaire de L'Outaouais
Rémi Pelletier	CDC Haut-Richelieu
Samuel Messier	La boîte à lettres de Longueuil
Sylvie Yelle	Inform'elle

OBSERVATEURS-TRICES :

Natacha Simard	Arc-en-ciel Vaudreuil-Soulanges
M. MOUTAHIR	
SARAH W.	

PERSONNES-RESSOURCES :

Claudine Labbé	AACOCQ
Richard Désormeau	Vigilis
Léa Dufresne	Normandin Beaudry
Marie-Line Audet	Présidente d'assemblée
Brigitte Nadon	Secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum et nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Présentation de la modification aux règlements généraux (article 3.2 Conseil d'administration)
 4. Levée de l'assemblée
-

1. Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum et nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Samuel Messier constate le quorum et ouvre la rencontre à 13h32. Il propose Marie-Line Audet comme présidente d'assemblée et Brigitte Nadon comme secrétaire. Il est appuyé par Michelle Lavergne.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le seul point à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire est la présentation d'une modification faite aux règlements généraux en cours d'année.

Réjean Laflamme, appuyé par Maxime Garneau, propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

3. Présentation de la modification aux règlements généraux

La présidente d'assemblée explique pourquoi l'article 3.2 Conseil d'administration a été modifié.

Deux sièges du conseil sont réservés à des membres individuels. Depuis les dernières années, un seul était comblé et un organisme employeur qui aurait été intéressé à s'impliquer au conseil n'aurait pas pu prendre le poste vacant.

Une exception a donc été ajoutée aux règlements généraux : *Dans le cas où moins deux personnes de la catégorie B (membres individuels) se présentent au conseil d'administration, le ou les postes laissés sans candidature peuvent être élus ou comblés par des membres de la catégorie A (organismes employeurs) pour la durée du mandat.*

Samuel Messier, appuyé par Michel-Alexandre Cauchon, propose l'ajout aux règlements généraux, au point 3.2 Conseil d'administration : « Dans le cas où moins deux personnes de la catégorie B (membres individuels) se présentent au conseil d'administration, le ou les postes laissés sans candidature peuvent être élus ou comblés par des membres de la catégorie A (organismes employeurs) pour la durée du mandat. » Adopté à l'unanimité.

4. Levée de l'assemblée

Certifié conforme par :



Michel-Alexandre Cauchon
Secrétaire